

LE 11 NOVEMBRE 2025

## PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 11 novembre 2025 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Marie Sergerie Guylaine Thivierge  
Karinne Lebel Gaëtane Langevin  
Sonia Benoit

et Monsieur le conseiller : Raphaël Laliberté Lacaille

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Suzie Bélanger, est également présente.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
  2. Période de questions;
  3. Administration générale;
    - 01 Adoption de l'ordre du jour.
    - 02 Adoption du procès-verbal :  
-Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
    - 03 Adoption de la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025.
    - 04 Nomination d'un maire suppléant;
    - 05 Nomination de représentants au sein des organismes régionaux – délégués et substituts;
    - 06 Nomination et renouvellement des mandats au sein de comité consultatif en urbanisme;
    - 07 Nomination des membres du comité de travail sur la circulation;
    - 08 Nomination et confirmation des mandats au sein de comité culture et loisirs;
    - 09 Nomination d'un représentant au sein du réseau BIBLIO de la Montérégie;
    - 10 Nomination d'un représentant Municipalité Amie Des Aînés (MADA);
    - 11 Nomination d'un représentant Municipalité Amie des Enfants (MAE);
    - 12 Nomination de délégués à la Politique Familiale Municipale (PFM);
    - 13 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets;
    - 14 Dépôt des états comparatifs sous 176.4 du Code municipal du Québec.
    - 15 Nomination des membres du comité de démolition\*
  4. Sécurité publique;

5. Transport;
  6. Hygiène du milieu;
    - 01 Modernisation de la station de pompage rue Leclerc.
  7. Santé et bien-être;
  8. Aménagement, urbanisme et développement;
    - 01 Demande d'intégration au réseau municipal d'aqueduc.
  9. Loisirs et culture;
    - 01 Accréditation des organismes;
    - 02 Reconnaissance de la grande semaine des tout-petits (GSTP).
  10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
  11. Période de questions;
  12. Clôture de la séance.
- 

#### Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

#### Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

177-25

#### Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et, qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'UN sujet doit être ajouté à l'ordre du jour à savoir la nomination des membres du comité de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et l'ajout ci-dessus mentionné.

178-25

#### Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025 et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025, soit adopté tel qu'il est rédigé.

179-25

#### Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer et le salaire des employés pour le mois d'octobre 2025, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

- liste des comptes à payer	280 940,21 \$
- liste des chèques émis et paiements bancaires	111 057,43 \$
- salaire des employés	140 412,08 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total 532 409,72 \$, et, autorisation est donnée à la directrice générale et greffière trésorière à payer lesdits comptes.

180-25

#### Maire suppléant - nomination

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les priviléges, droits et obligations y attachés »;

ATTENDU QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le greffier-trésorier »;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer un maire suppléant différent par période de rotation de 8 mois;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil comme maire suppléant afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité de la mairesse à compter de l'adoption de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raphaël Laliberté Lacaille

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la nomination de Madame Karinne Lebel au poste de maire suppléant à compter de l'adoption de la présente résolution, pour une période de 8 mois. Il est également résolu d'autoriser Madame Karinne Lebel à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, conjointement avec la greffière-trésorière, tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de mairesse.

181-25

#### Organismes régionaux - déléguées et substituts

ATTENDU QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre 2025, le conseil municipal doit désigner un délégué et un substitut auprès des différents organismes régionaux, tels que la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les différentes régies dont la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que Madame Marilyn Nadeau, mairesse, soit déléguée auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et de la Régie Intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, que Madame Sonia Benoit soit déléguée auprès de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, et que la personne, dont le nom suit celui de l'organisme ci-dessous, agisse à titre de substitut afin de remplacer la déléguée lorsque celle-ci ne peut assister à une assemblée :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
  - Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille
- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)
  - Madame Marilyn Nadeau
- Régie Intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent (RIPRS)
  - Madame Audrey Marie Sergerie

Comité consultatif d'urbanisme - mandats

ATTENDU QUE Monsieur Louis Hébert a fait part de sa démission du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 novembre 2025 ce qui occasionne un poste vacant, au sein de ce comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les mandats de Monsieur Gérald Lavoie, Madame Karinne Lebel et Madame Ysabelle Leclerc seront échus le 1er décembre prochain ;

ATTENDU QUE Madame Ysabelle Leclerc ne désire pas renouveler son mandat et laisse donc le poste vacant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

ATTENDU QUE Monsieur Gérard Lavoie et Madame Karinne Lebel désirent renouveler leur mandat ;

ATTENDU QUE Madame Sonia Benoit, conseillère du district 1 s'est proposée afin de siéger au sein de comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler pour un mandat de deux ans se terminant le 1er décembre 2027 les mandats de Monsieur Gérald Lavoie et Madame Karinne Lebel ainsi que de nommer Madame Sonia Benoit comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme afin de succéder à Monsieur Louis Hébert.

Comité de travail sur la circulation - nomination

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est soucieuse de la sécurité de sa population en matière de circulation, de signalisation, de stationnement et de transport sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil a créé un comité de travail sur la circulation par résolution numéro 165-19 en date du 10 septembre 2019 dont le mandat général est d'étudier les plaintes, les requêtes ou les problématiques qui ont trait à la sécurité routière et qui touchent tant les automobilistes, les camionneurs, les piétons que les cyclistes;

ATTENDU QUE la création de ce comité a pour objectif de maximiser la sécurité des citoyens et des usagers de la route sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité n'a aucun pouvoir décisionnel, mais il a le mandat d'émettre ses opinions et/ou ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer certains membres du comité de travail sur la circulation suite aux élections du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce comité soit composé des trois élus suivants, et ce pour la durée du mandat actuel :

- Raphaël Laliberté Lacaille;
- Gaëtane Langevin;
- Audrey Marie Sergerie;

et également d'un représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de deux citoyens de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Le coordonnateur du développement durable assure la coordination et les suivies nécessaires à ce comité et voit à son bon déroulement selon les dossiers identifiés par l'organisation municipale et transmet les rapports s'y rattachant à ladite organisation.

Comité culture et loisirs - nomination

ATTENDU QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre 2025, le conseil municipal doit désigner les membres représentants du conseil municipal ;

ATTENDU QUE la réorganisation des services opérée cette année est venue modifier les titres des représentants municipaux nommés à ce comité ;

ATTENDU QUE les représentants des citoyens à ce comité ont été nommés pour deux ans en mars 2025 et sont confirmés dans leur mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Sonia Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le comité soit composé des personnes suivantes :

Représentants citoyens – mandats confirmés jusqu'en mars 2027 :

- André Laberge
- Anick Lacaille
- Vivianne Fournier Gamache

Représentants du conseil municipal :

- Audrey Marie Sergerie
- Guylaine Thivierge
- Karinne Lebel

Représentants municipaux :

- Caroline-Josée Beaulieu, responsable des activités de loisirs
- Sylvie Sweeney, responsable de la bibliothèque
- Alexandra Denis, responsable du développement communautaire.

185-25

Réseau BIBLIO de la Montérégie – nomination d'un représentant

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre du Réseau BIBLIO de la Montérégie ;

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 2 novembre dernier, il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Gaëtane Langevin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la nomination de Madame Guylaine Thivierge afin de représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie lors de l'assemblée générale annuelle et autres rencontres où la participation est nécessaire.

186-25

Municipalité Amie Des Aînés (MADA) – nomination d'un délégué

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre du Programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA);

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 2 novembre dernier, il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué ou d'une déléguée pour le Programme MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la nomination de Madame Gaëtane Langevin afin de représenter la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour le Programme MADA.

187-25

Municipalité Amie Des Enfants (MAE) – nomination d'un délégué

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique familiale municipale ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance des droits de l'enfant ;

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 2 novembre dernier, il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué ou une déléguée, représentant de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au programme « Municipalité amie des enfants » (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer Madame Karinne Lebel pour représenter la Municipalité au programme « Municipalité Amie Des Enfants ».

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste possède une politique familiale municipale et membre du comité dédié ;

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 2 novembre dernier, il y a lieu de procéder à la nomination de deux délégués pour ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la nomination de Madame Guylaine Thivierge et de Madame Karinne Lebel comme déléguées au comité Politique Familiale Municipale.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint Jean Baptiste souhaite emprunter par billets pour un montant total de 605 200 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
827-13	184 900 \$
854-14	48 900 \$
921-19	150 500 \$
921-19	220 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 854 14 et 921 19, la Municipalité de Saint Jean Baptiste souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	84 900 \$	
2027.	88 200 \$	
2028.	91 500 \$	
2029.	94 700 \$	
2030.	98 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	147 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 854 14 et 921 19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Comité de travail de démolition - nomination

ATTENDU QUE par la résolution 82-23, le comité de démolition a été constitué lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

ATTENDU QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil doit renouveler les membres du comité de démolition suite aux élections générales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce comité soit composé des trois élus suivants, et ce pour la durée du mandat actuel :

- Madame Sonia Benoit, présidente;
- Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille, membre et président substitut;
- Madame Gaëtane Langevin, membre;
- Madame Karinne Lebel, membre substitute;

Et de désigner le responsable du développement du territoire ayant la charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement 968-23 régissant la démolition d'immeubles, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du comité de démolition dans ses travaux.

Modernisation de la station de relevage – poste Leclerc

ATTENDU QUE la Municipalité entend procéder à des travaux afin de moderniser l'unité de relevage du poste Leclerc;

ATTENDU QUE ces travaux consistent en la pose d'un système électrique de contrôle de pompes qui permet un démarrage et un arrêt progressif ainsi qu'une meilleure régulation de ces dernières;

ATTENDU QUE ces travaux permettront d'améliorer la durée de vie des pompes tout en évitant des obstructions en raison de démarriages ou d'arrêts brutaux;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint Jean-Baptiste prévoit que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès d'au moins deux fournisseurs;

ATTENDU QUE seule l'entreprise Chabot & associés inc a répondu aux conditions suivantes :

- Chabot et associés inc. Pour un montant taxes nettes de 81 932,99 \$

ATTENDU QU'une solution de pompage doit être mise en place durant la durée des travaux consistant à un pompage des eaux arrivant à la station et le transport par camion vers l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE le coût estimé de cette solution est de 7 763,79 \$ taxes nettes;

ATTENDU QUE les contrats envisagés pour ces travaux sont visés par le Règlement 931-20 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et, pour un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques peut être conclu de gré à gré, pour un coût total estimé à 89 696,78 \$ taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la réalisation de ces travaux pour la somme de 89 696,78 \$ taxes nettes;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière pour une dépense maximale de 89 696,78 \$ taxes nettes et d'en affecter la dépense au surplus non affecté.

192-25

Résolution concernant une demande d'intégration dans le réseau municipale du réseau d'aqueduc dans le cadre du projet de construction de 36 logements au 3145 rue Bédard;

ATTENDU QUE le propriétaire sollicite la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour qu'elle intègre à son réseau d'aqueduc le réseau qui viendra desservir la construction à venir sur la parcelle numérotée 6 695 337, cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville ;

ATTENDU QUE cette prise en charge par la Municipalité permettra au propriétaire de bénéficier de l'exemption de l'article 181 du REAFIE ;

ATTENDU QUE le propriétaire entend toutefois assumer la totalité des frais de construction, d'entretien et d'inspection de ce réseau d'aqueduc établi sur sa propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Gaëtane Langevin

et résolu à l'unanimité que la Municipalité intègre à son réseau municipal le réseau d'aqueduc à construire sur la parcelle du 3145 rue Bédard , soit le lot 6 695 337, cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, dans le cadre de la construction de 36 logements à cette adresse, sous réserve toutefois qu'une convention soit établie entre le propriétaire et la Municipalité quant à l'assumption des coûts de réalisation, d'entretien et d'inspection dudit réseau et des frais juridiques.

193-25

Accréditation de organismes locaux dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, à la prise en charge citoyenne et aux institutions;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2023, la Municipalité a, par sa résolution 259-23, approuvé sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, à la prise en charge citoyenne et aux institutions;

ATTENDU QUE la politique est un moyen de reconnaître les efforts déployés par les organismes à but non lucratif, la prise en charge citoyenne et les institutions œuvrant à l'amélioration de la qualité de vie de la population et d'en soutenir leurs actions;

ATTENDU QUE la politique permet d'identifier, reconnaître et consolider les partenariats existants entre la Municipalité et sa communauté;

ATTENDU QUE la politique a pour but de faire une répartition équitable des ressources et des services disponibles à travers les intervenants du milieu et d'adapter cette assistance aux besoins ainsi qu'à la nature des activités et services offerts;

ATTENDU QUE le service des loisirs a analysé toutes les demandes de reconnaissance reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver, sur la recommandation de la coordonnatrice du développement social, les organismes suivants, à la prise en charge citoyenne et aux institutions pour 2026, ainsi que les ressources et services auxquels ils auront droit :

- Association des traumatisés crânio-cérébraux de la Montérégie
- Association du Mont Rougemont
- Centre de femmes l'Essentielle
- Coopérative d'aide à domicile Aide Atout
- École de l'Amitié
- Hockey Cosom Féminin
- Jeunes adultes gai-e-s (J.A.G.)

- La Clé sur la porte
- La Fabrique de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste
- Les Tricoteuses heureuses
- Ligue de balle OldTimers
- Ligue les Reconquérants / Ligue les copines
- Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
- Société d'histoire et de généalogie Beloeil.

194-25

Reconnaissance de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP);

ATTENDU QUE la Municipalité est adhérente au réseau Municipalité Amie des Enfants (MAE);

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits, impulsé par le Collectif petite enfance, vise à donner une voix aux quelque 514 747 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à son calendrier cette semaine et soutenir le bien-être auprès de la petite-enfance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'affirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste envers la petite-enfance, en appui à la Grande semaine des tout-petits.

195-25

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Sonia Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19h58.

La directrice générale,

La présidente,